

AVIS

21/06/2023

Avis adopté en séance plénière le 21 juin 2023
dans le cadre d'une saisine obligatoire

Budget supplémentaire 2023

Budget principal
Budget annexe Aéroport Avignon



Rapporteuse de l'Avis : **Sylvie GALÉA**
Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Bernard SILVESTRO**
Chargée de mission : **Christiane GAU**

CESER

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

Rapporteure : Sylvie GALEA, membre de la Commission **Finances et Fonctionnement**, 1^{er} Collège

Assistée de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 106 Conseillers présents.

dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional
Etude conduite par la commission **Finances et Fonctionnement**

Sommaire

INTRODUCTION	5
I. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	5
1. AJUSTEMENT DES DEPENSES :	5
2. AJUSTEMENT DES RECETTES :	5
II. AVIS DU CÉSER	5
1. SUR LE BS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	5
2. SUR LE BS 2023 DU BUDGET ANNEXE AEROPORT D'AVIGNON.....	6
III. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER	6
COMMISSION EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL	6
COMMISSION TOURISME.....	6
COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	6
COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	6
COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE CULTUREL	7
EXPLICATIONS DE VOTE	9

INTRODUCTION

Le budget supplémentaire 2023 est une décision modificative spécifique qui a pour objet principal la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2022, en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il permet également d'ajuster les prévisions de dépenses ou de recettes du budget primitif 2023, en fonction de modifications qui seraient intervenues depuis son adoption.

I. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Outre l'intégration du résultat constaté au CA 2022, le budget supplémentaire 2023 du budget principal prévoit un ajustement des dépenses et des recettes, ainsi que des transferts équilibrés entre programmes et chapitres.

1. Ajustement des dépenses :

AP ET AE supplémentaires

- 55,0 M€ en autorisations de programme et 7,6 M€ en autorisations d'engagement

Crédits de paiements supplémentaires

- 20,2 M€ en crédits de paiement d'investissement et 0,1 M€ en crédits de paiement de fonctionnement,

2. Ajustement des recettes :

- Diminution de 40,9 M€ de la recette d'emprunt inscrite au BP 2023
- Diminution de 15 M€ de la recette « cartes grises »
- Augmentation 13,9 M€ de la recette des dotations de l'Etat
- Inscription de nouvelles recettes : 23 M€ en fonctionnement et 16 M€ en investissement.

II. AVIS DU CÉSER

1. Sur le BS 2023 du budget principal

Le CESER relève que la quasi-totalité du résultat 2022 du budget principal est affectée à la diminution de la recette d'emprunt prévue au BP 2023, dans l'objectif de reconstituer des marges de manœuvre futures, et de poursuivre le désendettement constaté au Compte Administratif 2022.

2. Sur le BS 2023 du budget annexe aéroport d'Avignon

Le résultat dégagé permet de revoir fortement à la baisse le besoin de financement par emprunt inscrit au BP 2023, estimé au BP à près de 2 M€, et qui est désormais de 0,2 M€.

III. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER

Commission Emploi, Développement Economique Régional

Le budget supplémentaire 2023 intègre 2,8 millions d'euros en affectations nouvelles relevant de la direction "Développement et Financement des entreprises" (DEFIE), au titre de projets cofinancés par la Région. En fonctionnement, un solde positif de 300.000 euros est affecté au programme "Soutien aux filières stratégiques et aux OIR", au profit notamment du pôle européen d'innovation numérique ("*European Digital Innovation Hub*") Move2Digital. En investissement, au titre du programme "Implantation et ancrage d'entreprises" (qui bénéficiait déjà de 12 millions d'euros dans le budget primitif 2023), 2,5 millions d'euros sont affectés dans la perspective de l'implantation de l'usine de produits photovoltaïques Carbon à Fos-sur-Mer, en conformité avec la politique régionale de reconquête industrielle et de développement de l'économie verte. La commission se montrera vigilante sur la concrétisation de ce projet et sur la construction de son financement.

Commission Tourisme

Le budget supplémentaire 2023 modifie le montant des autorisations de programme affectées en matière touristique, en intégrant à la fois 1,6 million d'euros d'affectations nouvelles et 2,1 millions d'euros de désaffectations, soit un solde négatif de 500.000 euros. Si 1 million d'euros d'AP est notamment affecté au soutien à l'hébergement touristique et 410.000 euros d'AP le sont à l'appel à projets "Grands Sites" (hors CPER), 2 millions d'euros d'AP sont en revanche désaffectés du Fonds Tourisme géré par M Capital.

Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Concernant la THD, la commission prend note que l'effet indirect de la dissolution de la SMO PACA THD se traduira par la mise en place d'une provision « risque de litige » pour 2 M€.

Commission Formation Professionnelle et Apprentissage

Le budget supplémentaire 2023 tire notamment les premières conséquences de l'entrée en vigueur du nouveau schéma des formations sanitaires et du travail social 2023-2028, adopté le 24 mars dernier, et intègre un solde positif à hauteur de plus de 10,8 millions d'euros en affectations nouvelles relevant de la direction "Emploi, Formation et Information sur les métiers" (DEFIM). En fonctionnement apparaît un solde de plus de 7,8 millions d'euros, avec

notamment 3 millions d'euros au titre de la campagne 2023 de rémunération des stagiaires (venant compenser en partie la baisse de 8 millions observée dans le budget primitif 2023), 2,1 millions d'euros au titre du programme "Formations paramédicales et de sage-femmes" pour assurer la gratuité des formations en masso-kinésithérapie au sein des instituts publics et privés et 1,8 million d'euros au titre du programme "Aides individuelles régionales du sanitaire et du social" pour la réforme des bourses des formations sanitaires et sociales (avec une compensation de l'État attendue en 2024). En investissement, les 3 millions d'euros supplémentaires inscrits sont exclusivement affectés au profit des établissements de formation sanitaire et sociale, dont 2,7 millions d'euros pour des aménagements immobiliers en lien avec des augmentations d'effectifs (alors que seulement 1 million d'euros avait été prévu au BP 2023). La commission note que le budget est ajusté au fil de l'eau en fonction de l'évolution de la législation et de la réglementation tout au long de l'année, concrétisée par exemple par la publication de nouveaux décrets.

Commission Culture, Patrimoine Culturel

L'information principale, pour le secteur culture, à ce BS 2023, est l'apparition d'une Autorisation de Programme supplémentaire de 12 M€ destinée à financer la part de la région dans le programme d'investissement du projet de cité régionale et méditerranéenne du cinéma à Marseille.

La commission se réjouit de voir une avancée très concrète de cet important projet.

Explications de vote

1^{er} Collège

Stéphane GRECH

Intervention de Stéphane GRECH au nom du 1^{er} Collège

Le Budget supplémentaire 2023 en reprenant les résultats de l'exercice 2022, se traduit par une réduction du besoin prévisionnel d'emprunt.

En effet après reprise des résultats de l'exercice 2022, tout en intégrant les résultats du Syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très haut débit après dissolution, et ajustement des recettes et des dépenses, le Budget supplémentaire 2023 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 770,5 M€.

Ainsi, cela permet à la Région de diminuer de 40,9 M€ la recette d'emprunt d'équilibre inscrite au Budget Primitif 2023 qui est donc ramenée de 374,5 M€ à 333,6 M€.

Le 1^{er} Collège approuve le choix de l'exécutif et encourage la Région à poursuivre une gestion orientée vers le redressement de sa situation financière.

Le 1er Collège votera l'avis



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02

Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr

Site web: www.ceserpaca.fr

Site Newsletter : ceser@regionpaca.com